

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 72784

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : A.SCAR.BANE ZINEB

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 2169

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18 JAN 2013

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. Mohamed Amine CHIADIJI  
Médecin Généraliste  
Lot 155, Bât 10, Res Yassine  
1er Etage, Casablanca 20000  
Tél: 0520 422 422 - HPE: 091237289

A.SCAR.BANE ZINEB  
Age: .....  
Lui-même Conjoint Enfant

Dr. Mohamed Amine CHIADIJI  
Médecin Généraliste  
Lot 155, Bât 10, Res Yassine  
1er Etage, Casablanca 20000  
Tél: 0520 422 422 - HPE: 091237289

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02/2012	Visite de consultation	1	600,-	INP : 11111111 Dr Mohamed Amine Chahed Spécialiste en Endocrinologie Casablanca 91 Casablanca BP 122- INPE: 09137289

EXECUTION DES ORDONNANCES			
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture	
HARMACIE DAR BOUAZZA ZAHZOUBT 1000 Dar Bouazza Ouled Ferrar BP 93 M : 055 66 74 - 055 20 44	13 12 22	236,10	

**Dr. Mohamed Amine CHIADMI**

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

Ex. Médecin Chef des Forces Armées Royales

Ex. Médecin des Nations Unies

**MÉDECINE GÉNÉRALE**

Echographie - Diabète

Electrocardiogramme



**الدكتور محمد أمين الشياضمي**

خريج كلية الطب بالرباط

طبيب رئيسي سابق بالقوات المسلحة الملكية

طبيب سابق بالأمم المتحدة

**الطب العام**

الفحص بالصدى - داء السكري

التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca, le:

13/12/20

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Tavanic 500mg cp pel b6  
P.P.V : 145,00 DH  
6 118001 080670

7/16

ASSARLANE ZINEB

145/1 TAVANIC 500



7/16 x 50

145/1 Diabète

7/16 x 50

26/9/0

Dr. Mohamed Amine CHIADMI  
Médecin Généraliste  
Lot 158, Bloc 19, Résidence  
1er étage Rahma 1 Casablanca  
Tél: 0520 422 422 -INPE: 09121289

PHARMACIE DAR BOUAZZA

ZAHZOUR Am. 12

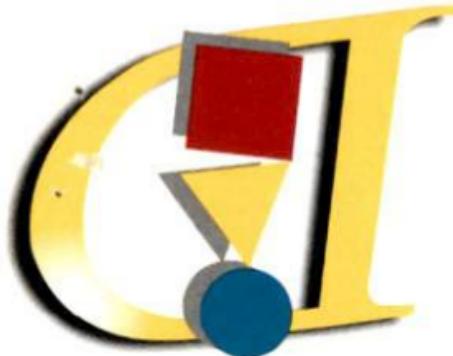
Dar Bouazzza Oléd Jemar BP 93

تجزئة 158، بلوان ٢٩، مقامة ياسين، الطاقي الأول، الرحمة 1 جانب ليديك. الرحمة - الدار البيضاء

Lotissement 158, Bloc 19 Résidence Yassine, 1er étage, Rahma 1 collé à Lydec. Rahma - Casablanca

Tél. : 0520 422 422 GSM : 0661 41 90 00 - Email : chiadmiamine99@gmail.com

**SMB**



AMM N° : 24/16DMP/21/NNP  
108, Rue Pierre Parent, Casablanca, Maroc.

Les Laboratoires ERGO MAROC  
Laboratoires pharmaceutiques  
**ERGO** MAROC

Importé par :

Vitamine D3  
Cholecalciferol 100 000 UI

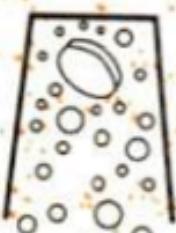
# D-CURE® FORTE

3 ampoules buvables

PPV: 49,60 DH  
LOT: 22H22  
EXP: 08/2025

P220MA003118  
09/08/2018

ՎԻՏԱ. ՌՈՍ



20 01 2025



Վիտա C 1000®

PPU 26DH90

EXP 07/2025

LOT 28031 8